

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MARS 2005 à SAINT-MAMMES (77)

PRESENTS

Françoise BECRELLE, Alain et Catherine JEAN ALBERT, Emmanuel et Hélène JULIEN, Christian et Odile SALLES, Caroline et Jean-Jacques RAILLARD, Philippe et Sophie MALLET, Catherine DOUAULT.

Avec 22 pouvoirs.

Les enfants : Sarah BECRELLE, Manon JEAN, Thibault et Clara JULIEN, Tiana SALLES, Julie et Paul RAILLARD, Lara et Paul MALLET, Pascale MERCIER.

PREAMBULE

Remerciements à Odile et Christian SALLES pour leur accueil sympathique et l'organisation de cette assemblée générale.

BILAN MORAL VOTÉ

- Comme l'année dernière, le premier constat est de voir que le nombre d'adhérents n'augmente pas : 56 adhérents en 2004 dont 35 parrains et 11 donateurs ; 10 adhérents n'ont pas versé de dons en 2004. Nous devons nous mobiliser pour en trouver d'autres.
- Il y a actuellement 12 enfants à l'orphelinat. Rakesh, le plus grand, vient d'obtenir son diplôme d'assistant de technicien de laboratoire et commence à travailler. Les autres enfants vont bien. En préparation à cette assemblée générale, Purnima nous a adressé un rapport sur chaque enfant. Vous en trouverez ci-joint la traduction. Malgré les problèmes dans le pays, les enfants ont l'air d'être protégés des difficultés actuelles.
- Emmanuel JULIEN a des échanges par courriel assez nombreux avec Rakesh, Il est en pleine crise d'adolescence ; il recherche des liens, des soutiens et rêve à diverses activités (danse folklorique, créer un orphelinat, continuer ses études, ...). Emmanuel JULIEN tente de le conseiller et de l'orienter. Les choses ont l'air de se clarifier.

Le principe que nous retenons est d'aider tous les enfants à obtenir un diplôme qui soit adapté à leurs capacités, en accord avec Purnima. Après leur diplôme, les enfants rentrent en activité professionnelle et sont rémunérés. MEDIC NEPAL ne doit alors plus les prendre en charge. Purnima est bien dans cette logique, même si Rakesh, qui commence juste à travailler, est encore hébergé à Bardan Kunj.

- Purnima nous a envoyé les justificatifs concernant le fonctionnement de l'orphelinat. Il apparaît que les frais sont cohérents et que notre participation couvre l'essentiel des besoins pour entretenir les enfants (nourriture, vêtements, charges courantes) et leur permettre de poursuivre leurs études (la scolarité est payante au Népal).

Rappel : Nous n'envoyons le versement du parrainage (2 500 € par trimestre) qu'après avoir reçu les justificatifs du versement précédent. Le pli est pris et cela fonctionne correctement.

- Les enfants habitent depuis 1 an et demi dans une annexe de la maison de Purnima, ce qui, en fait, est un bien, compte tenu que les enfants grandissent et que la situation actuelle au Népal est critique. Pour certains d'entre eux, ils sont ensemble depuis plus de 10 ans.
- Pour l'hôpital IMHARC , la situation est toujours très délicate. Un « commando » est venu détruire le matériel médical de l'hôpital. Le fonctionnement est désormais en mode dégradé. Nous pensons qu'il s'agit d'une action des maoïstes, maintenant aux portes de Kathmandou. Purnima avait refusé de verser l'impôt maoïste et nous pensons que c'est l'origine de cette agression. Les dettes de l'hôpital (donc de Purnima) s'élèvent à plus de 450 000 €, situation difficile puisqu'il ne fonctionne plus avec les mêmes moyens techniques et ne dégage plus les ressources suffisantes pour rembourser. Toutefois, Purnima s'organise pour assurer l'activité d'IMHARC qui accueille toujours de nombreux patients.

BILAN FINANCIER VOTÉ

- Voir le rapport ci-joint. Le montant de l'aide envoyée chaque année progresse régulièrement :
2002 : 9 620 €,
2003 : 10 560 € + 2000 € (don exceptionnel)
2004 : 10 755 €
- Les frais de fonctionnement restent toujours insignifiants 176 €. Soit 1 % des recettes.
- Au 31 décembre 2004, nous avons en banque 1 557 € et 12 696 € sur le compte d'épargne.
- La ligne « assemblée générale » est relativement équilibrée en recettes / dépenses. Elle correspond au remboursement des frais de repas et d'hébergement des participants.
- Nous avons reçu 4 200 € de don exceptionnel dont nous avons décidé de différer l'envoi au vu de la situation au Népal. La situation ayant l'air de se stabiliser dans le fonctionnement de l'IMHARC, nous allons demander à Purnima quel investissement elle envisage de faire avec ces 4 200 €. Nous lui virerons ensuite ce montant pour l'investissement précisé et avec justification par facture. Nous souhaitons l'inciter à faire des investissements pour sauver l'IMHARC plutôt que de combler un endettement que nous ne sommes pas en mesure de couvrir.
- Hélène BOYER-JULIEN a exceptionnellement prêté à Purnima, pour raisons médicales, 2 000 € lorsqu'elle est venue à Amsterdam en octobre 2003. Cette somme doit être restituée par Purnima. Dans cette attente, l'assemblée décide de rembourser Hélène de cette avance qu'elle a consentie. Après reversement par Purnima, cette somme reviendra sur les comptes de Médic Népal.
- Pour l'orphelinat, nous décidons de maintenir une aide trimestrielle d'un montant de 2 500 €, avec possibilité pour le trésorier de faire une aide exceptionnelle si nécessaire.
- Enfin, l'assemblée générale autorise le trésorier à faire un virement sur le compte épargne selon les possibilités laissées par le compte courant.

STATUTS

Conformément aux statuts, il n'y a pas de renouvellement des membres du bureau cette année. La moitié du bureau sera renouvelée l'an prochain.

Rappel de la composition du bureau :

Présidente	Hélène BOYER-JULIEN
Vice-président	Philippe MALLET
Secrétaire	Alain JEAN
Secrétaire adjointe	Odile SALLES COLLET
Trésorier	Emmanuel JULIEN
Trésorière adjointe	Caroline RAILLARD

PROJETS 2005

- Le cadre général du site Internet a été réalisé par Matthieu CORNUT. Il reste à trouver un « hébergeur ». Alain JEAN propose de prendre contact avec www.ovh.com qui propose des tarifs très attractifs pour héberger des sites Internet et pour enregistrer le nom de domaine qui serait www.medic-nepal.fr.
- Il serait important de réfléchir à différentes actions pour amener des ressources financières et augmenter le nombre de parrains. Nous vous demandons de reprendre des contacts pour des dons et de nouveaux adhérents.
- Avec les aquarelles réalisées par Annie MARRAULD, Jean-Jacques RAILLARD a réalisé du papier à lettres. Le rendu est intéressant, 2 aquarelles sont retenues pour des essais de mise en page.
- Alain JEAN va travailler sur un projet de plaquette simple (1 page recto verso) qui pourra être photocopiée, transmise par mail, et téléchargée sur le site web de l'association.

IMPORTANT : La prochaine Assemblée Générale aura lieu le week-end du 7 Mai 2006 à Moissac.